

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
201<sup>e</sup> année  
22 mai 2025  
n° 19 / 8084<sup>e</sup>  
pages 881 à 944

## SOCIÉTÉ / Ordonnance n° 2025-229 du 12 mars 2025

La réforme du régime des nullités en droit des sociétés

> *chronique Frédéric Danos et Antoine Tadros* 897

Nullités du droit des sociétés. Une inversion des valeurs :  
l'intérêt social au secours d'une décision sociale irrégulière

> *point de vue Jean-Jacques Daigre* 895

### ÉDITORIAL

881 Fiction, *Thierry Revet*

### ACTUALITÉS

- 889 Administrateur provisoire (désignation) : défaut de qualité des créanciers
- 888 Marque (contrefaçon) : validité du procès-verbal de constat d'achat
- 889 Information précontractuelle : importance déterminante du consentement

### POINT DE VUE

- 895 Nullités du droit des sociétés. Une inversion des valeurs :  
l'intérêt social au secours d'une décision sociale irrégulière, *Jean-Jacques Daigre*

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 909 **Nouvelle Bibliothèque de Thèses** : Les étrangers ressortissants de pays tiers,  
Recherche sur la construction des catégories juridiques, *Maria Gkegka*
- 912 La fraude à la loi en droit fiscal, *Laurène Bach*
- 915 **Panorama** : Droit international privé, *Sandrine Clavel et Fabienne Jault-Seseke*
- 930 **Notes** : Forfait-jours et préjudice nécessaire : un rendez-vous manqué,  
*note sous Soc. 11 mars 2025 [2 arrêts], Joseph Morin*
- 934 Les conditions d'un préavis de rupture dégressif et non brutal,  
*note sous Com. 19 mars 2025, Clémence Mouly-Guillemaud*
- 940 Inopposabilité des paiements au débiteur insolvable,  
*note sous CJUE 27 mars 2025, Jean-Luc Vallens*

### ENTRETIEN

- 944 Francesco Natoli et Pauline Rodot – Les voies juridiques de mobilisation  
des avoirs russes gelés



Lefebvre Dalloz



Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La Défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 07 8662 03 57  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
**KETTY DE FALCO**

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
**CAROLINE SORDET**

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
**HÉLÈNE HOCH**

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice  
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 1175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mai 2025

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Thierry Revet

881

Fiction



## ACTUALITÉS

884

### DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Démarchage financier : responsabilité des établissements de crédit, *Civ. 1<sup>re</sup>, 7 mai 2025*

Consommation

Publicité comparative (notion) : système de notation ou d'attribution de points, *CJUE 8 mai 2025*

Pratique commerciale déloyale :

action sur le fondement de la concurrence déloyale, *Com. 14 mai 2025*

Clause abusive (prêt) : clause de déchéance du terme, *CJUE 8 mai 2025*

Clause abusive (agriculteur) : achat à des fins professionnelles et privées, *CJUE 8 mai 2025*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (valeur locative) :

obligation de paiement d'avance des loyers, *Civ. 3<sup>e</sup>, 7 mai 2025*

Propriété intellectuelle

Marque (enregistrement) : sous-catégories autonomes et cohérentes, *Com. 14 mai 2025*

Marque (contrefaçon) : validité du procès-verbal de constat d'achat, *Ch. mixte, 12 mai 2025*

Société et marché financier

Cession de droits sociaux (expertise) : pluralité d'évaluations, *Com. 7 mai 2025*

Société à responsabilité limitée : exercice de l'action sociale *ut singuli*, *Com. 7 mai 2025*

Administrateur provisoire (désignation) : défaut de qualité des créanciers, *Com. 7 mai 2025*

889

### DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Propriété (incorporation) : portée en matière d'indivision forcée, *Civ. 3<sup>e</sup>, 7 mai 2025*

Contrat-Responsabilité-Assurance

Information précontractuelle : importance déterminante du consentement, *Com. 14 mai 2025*

890

### DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (reprise) : prorogation et cession du bail, *Civ. 3<sup>e</sup>, 7 mai 2025*

Bail rural (reprise) : effacement des effets de la prorogation du bail, *Civ. 3<sup>e</sup>, 7 mai 2025*

891

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Libération conditionnelle (terrorisme) : application de la loi du 3 juin 2016, *Crim. 7 mai 2025*

Action civile (préjudice) : action subrogatoire des tiers payeurs, *Crim. 13 mai 2025*

Cycle de conférences (Cour de cassation) : retour d'expérience des juridictions pénales internationales

Capture de données informatiques (nullité) : atteinte à la vie privée, *Crim. 6 mai 2025*

893

### DROIT PUBLIC

Fiscalité

Visite domiciliaire (données personnelles) : exploitation des traitements automatisés, *Com. 7 mai 2025*

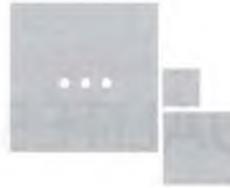
894

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat de travail (rupture) : retrait d'un enfant à un assistant maternel, *Soc. 14 mai 2025*

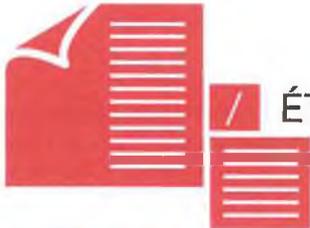
Durée du travail (heures supplémentaires) : périodes d'astreinte de nuit, *Soc. 14 mai 2025*



## POINT DE VUE

895

Nullités du droit des sociétés. Une inversion des valeurs : l'intérêt social au secours d'une décision sociale irrégulière par Jean-Jacques Daigre



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

897

La réforme du régime des nullités en droit des sociétés  
Commentaire de l'ordonnance n° 2025-229  
du 12 mars 2025  
par Frédéric Danos et Antoine Tadros

### NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE THÈSES

909

Les étrangers ressortissants de pays tiers  
Recherche sur la construction des catégories juridiques  
par Maria Gkegka

912

La fraude à la loi en droit fiscal  
par Laurène Bach

### PANORAMA

915

Droit international privé  
mars 2024 – février 2025  
par Sandrine Clavel et Fabienne Jault-Seséke

### NOTES

930

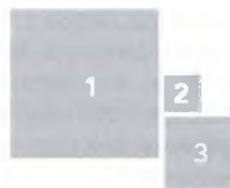
Forfait-jours et préjudice nécessaire : un rendez-vous manqué, note sous Soc. 11 mars 2025 [2 arrêts]  
par Joseph Morin

934

Les conditions d'un préavis de rupture dégressif et non brutal, note sous Com. 19 mars 2025  
par Clémence Mouly-Guillemaud

940

Inopposabilité des paiements au débiteur insolvable,  
note sous CJUE 27 mars 2025  
par Jean-Luc Vallens



## ENTRETIEN

944

Francesco Natoli et Pauline Rodot –  
Les voies juridiques de mobilisation des avoirs russes gelés

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :

40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;

- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :

9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;

- pour une note de jurisprudence :

20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;

- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :

5 500 signes (références entre parenthèses).